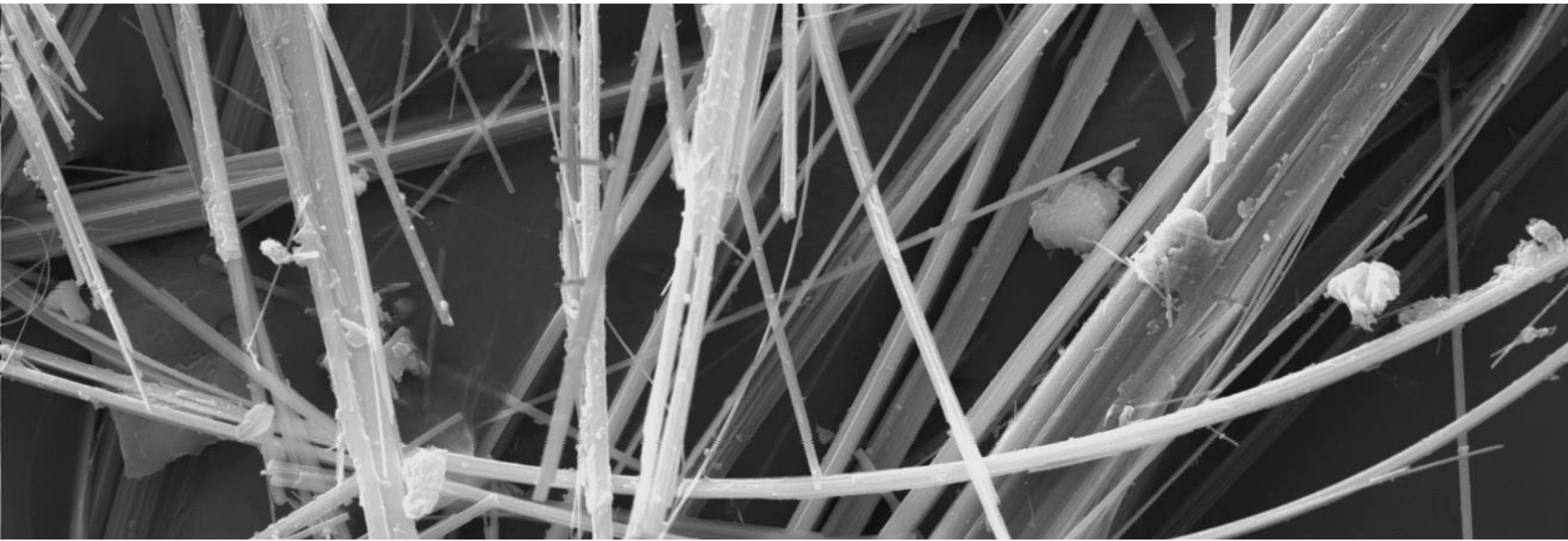




Sommaire

- I. Objectifs pédagogiques
- II. Public visé & pré-requis
- III. Durée
- IV. Moyens pédagogiques & techniques
- V. Contenu de la formation
- VI. Evaluation & suivi
- VII. Formateurs
- VIII. Tarifs
- IX. Accessibilité aux personnes handicapées
- X. Modalités & délais d'accès
- XI. Informations complémentaires

I. Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Développer et accroître ses connaissances sur le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle ;
- Développer et accroître ses connaissances sur les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ;
- Développer et accroître ses connaissances sur les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;

I. Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : (Suite)

- Développer et accroître ses connaissances sur l'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ;
- Développer et accroître ses connaissances sur les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ;
- Développer et accroître ses connaissances sur le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ;
- Développer et accroître ses connaissances sur les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique ;
- Développer et accroître ses connaissances sur les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique ;
- Développer et accroître ses connaissances sur les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation ;
- Développer et accroître ses connaissances sur les techniques et modes opératoires relatifs aux intervention sur matériaux et produits contenant de l'amiante.
- Accroître sa maîtrise sur les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du CSP ;
- Accroître sa maîtrise sur les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R. 1334-27 du même code ;
- Accroître sa maîtrise sur les protocoles d'intervention lors du repérage et la mise en œuvre des mesures de prévention collective et individuelle adaptées ;
- Améliorer ses aptitudes à savoir faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité ;
- Améliorer ses aptitudes à savoir élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation) ;
- Améliorer ses aptitudes à savoir formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du CSP ;
- Améliorer ses aptitudes à être en mesure de définir et mettre en œuvre des zones de similitudes d'ouvrages
- Améliorer ses aptitudes à savoir fixer le nombre de sondages, effectuer un prélèvement et, le cas échéant, constituer un échantillon destiné à être analysé par un laboratoire (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination) ;
- Améliorer ses aptitudes à savoir rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

II. Public visé & pré-requis

Public visé :

Cette formation s'adresse aux diagnostiqueurs immobiliers certifiés « Amiante - Sans Mention ».

Pré-requis :

- Comprendre, écrire et parler la langue française ;
- Être titulaire d'une certification « Amiante - Sans Mention » en cours de validité.

III. Durée

La durée de l'action de formation est de « 1 Journée » soit « 7 Heures ».

IV. Moyens pédagogiques & techniques

Moyens pédagogiques :

Notre pédagogie sera basée sur une alternance en apport théorique et mise en situation pratique.

Nous utiliserons un vidéoprojecteur et un paper-board. Le support de formation diffusé lors de la formation sera remis au stagiaire au format papier. Nous utiliserons des supports numériques de travail (Sources Journal Officiel de la République Française).

Des temps d'échanges avec le formateur seront régulièrement mis en place.

Moyens techniques :

- Des vêtements de protection à usage unique avec capuche de type 5 aux coutures recouvertes ou soudées (classification issue de la norme NF EN ISO 13982-1 et son amendement de mars 2011), fermés au cou, aux chevilles et aux poignets ;
- Des gants étanches aux particules compatibles avec l'activité exercée ;
- De chaussures, de bottes décontaminables ou de surchaussures à usage unique ;
- Appareils de protections respirations ;
- Cartouches filtrantes de type P3 ;
- Aspirateur industriel destiné aux poussières de classe H, amiante, plomb, silice... (EN60335-2-69) ;
- Gel de prélèvement en poche et en vrac ;
- Bande pour balisage chantier amiante avec marquage réglementaire « A » ;
- Sachets de prélèvement amiante pour envoi en laboratoire ;

IV. Moyens pédagogiques & techniques (Suite)

Moyens techniques : (Suite)

- Étiquette Amiante avec marquage réglementaire « A » ;
- Sacs à déchet pour l'amiante avec et sans marquage réglementaire « A » ;
- Sacs à déchet pour l'amiante avec marquage réglementaire « A » ;
- Big bag 1T pour transport et stockage d'amiante avec marquage réglementaire « A » ;
- Lingettes nettoyantes et désinfectantes ;
- Gel hydroalcoolique pour la désinfection des mains ;
- Adhésif toilé ;
- Fixateur Surfactant.

V. Contenu de la formation

Jour 1 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 :

Séquence 1 : « Présentation » :

Partie 1 - Présentation des stagiaires et du formateur

Partie 2 - Présentation des objectifs, du programme et de l'organisation de la formation

Partie 3 - Questions et attentes des stagiaires

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

Séquence 2 : « Formation Théorique » :

Chapitre 1 - L'Amiante

Chapitre 2 - Les propriétés de l'Amiante

Chapitre 3 - L'historique des usages et les chiffres de l'amiante

Chapitre 4 - L'exploitation de l'Amiante

Chapitre 5 - Les applications de l'Amiante

Chapitre 6 - Les matériaux de substitution de l'Amiante

Chapitre 7 - Expositions des travailleurs et pathologies

Chapitre 8 - Les dates importantes pour l'amiante en France

Chapitre 9 - La réglementation - Code de la Santé Publique

Chapitre 10 - La réglementation - Code du Travail

Chapitre 11 - La réalisation d'un diagnostic

Chapitre 11 - Partie 1 : Obligations des laboratoires

Chapitre 11 - Partie 2 : Obligations générales des propriétaires

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

V. Contenu de la formation

Jour 1 - Matin - 9 h 00 à 12 h 30 : (Suite)

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 11 - La réalisation d'un diagnostic (Suite)

Chapitre 11 - Partie 3 : Obligations générales des diagnostiqueurs

Chapitre 11 - Partie 4 : Définitions et notions générales

Chapitre 11 - Partie 5 : Repérages des MPCA des listes A et B

Chapitre 11 - Partie 6 : Dossier Amiante Parties Privatives

Chapitre 11 - Partie 7 : Dossier Technique Amiante

Chapitre 11 - Partie 8 : Repérage Amiante Avant Vente

Chapitre 11 - Partie 9 : Réalisation des repérages des MPCA (A & B)

Chapitre 11 - Partie 9 : A. Introduction

Chapitre 11 - Partie 9 : B. Généralités du repérage in situ

Chapitre 11 - Partie 9 : C. Recherche des matériaux et produits des listes A et B

Chapitre 11 - Partie 9 : D. Identification et localisation des MPCA des listes A et B

Jour 1
Matin
3 Hrs ½

Jour 1 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 :

Séquence 2 : « Formation Théorique » : (Suite)

Chapitre 11 - La réalisation d'un diagnostic (Suite)

Chapitre 11 - Partie 9 : E. Evaluation des états de conservation des MPCA des listes A et B

Chapitre 11 - Partie 9 : F. Obligations et préconisations issues de l'évaluation

Chapitre 11 - Partie 9 : G. Le rapport de repérage des MPCA des listes A et B

Chapitre 12 - La réalisation d'un prélèvement sur des MPSCA

Chapitre 13 - La gestion des déchets amiante

Chapitre 14 - Les chantiers de traitement de l'amiante

Chapitre 15 - La réglementation immeuble à usage d'habitation et ERP 5^{ème} catégorie

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

V. Contenu de la formation (Suite)

Jour 1 - Après Midi - 13 h 30 à 17 h 00 : (Suite)

Séquence 3 : « Formation Pratique » :

Partie 1 - Le matériel et les outils :

Sous - Partie 1 : Présentation du matériels et des outils

Sous - Partie 2 : Utilisation du matériels et des outils

Partie 2 - Etude d'un cas pratique :

Sous - Partie 1 : Présentation et explication du cas pratique par le formateur

Sous - Partie 2 : Réalisation du cas pratique en groupe de travail avec appui du formateur

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

Séquence 4 : « Evaluation sur la validation des acquis » :

Partie 1 - Evaluation Théorique (QCM : 20 Minutes) :

Partie 2 - Correction de l'Evaluation Théorique avec le formateur

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

Séquence 5 : « Evaluation de la formation » :

Partie 1 - Questions et retour sur le programme déroulé et les objectifs annoncés

Partie 2 - Evaluation individuelle à chaud de la formation

Jour 1
A. Midi
3 Hrs ½

VI. Evaluation & suivi

Evaluation :

Les stagiaires seront évalués de façon informelle tout au long de la formation. En fin de formation, le stagiaire passera une évaluation théorique de 20 minutes sous forme de QCM.

Suivi :

Une feuille d'émargement sera signée à la demi journée.

Un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire en fin de formation.

VII. Formateurs

Nos formateurs sont des professionnels qualifiés et expérimentés du métier du diagnostic immobilier.

L'organisme de formation dispose d'un processus de sélection et de désignation des formateurs en tenant compte des exigences en matière d'indépendance et d'impartialité ainsi que de leurs compétences.

L'organisme s'assure que ces formateurs ont les mêmes pré-requis que ceux exigés pour les candidats à la certification avec mention, et d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine du diagnostic technique qui est à l'ordre du jour de l'examen.

Nous nous assurons de la qualification et du développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en œuvre nos prestations de formations à travers des entretiens professionnels, des formations continues des formateurs, des échanges de pratiques, des plans de développement des compétences,

VIII. Tarifs

Formation Inter Entreprise : Tarif par Personne : 200 € *

Formation Intra Entreprise : Nous Contacter

* Tarif € HT - Hors Taxes

IX. Accessibilité aux personnes handicapées

Notre organisme de formation tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation conformément à la loi du 5 Septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel ».

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail : contact@naoned-formations.fr

X. Modalités & délais d'accès

Cette formation est dispensée en présentiel.

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 14 jours avant le début de la formation : Monsieur Julien TOURNIER par téléphone : 02.51.70.17.35 ou par mail : contact@naoned-formations.fr pour que nous prenions le temps d'analyser vos besoins et d'évaluer les connaissances des stagiaires à travers un questionnaire d'entrée.

A votre demande, nous sommes en capacité d'ouvrir une session de formation sous 10 jours ouvrés.

Une fois ces étapes validées, nous vous adresserons (contrat ou convention de formation) et une convocation sera envoyée au stagiaire par mail une semaine avant le début de la formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avec le début de la formation.

XI. Informations complémentaires

Dates & Sessions : Nous consulter : Par mail : contact@naoned-formations.fr

Par téléphone : 02.51.70.17.35

Ou sur notre site internet : <https://www.naoned-formations.fr>

Nombre de Stagiaires par Session : Le nombre de stagiaire minimum pour maintenir une session est fixée à 4.

Par ailleurs, le nombre de stagiaire maximum est établi à 15.